

Rapport public Parcoursup session 2024

CFRP de Gugnecourt - BTS - Agricole - Développement, animation des territoires ruraux - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFRP de Gugnecourt - BTS - Agricole - Développement, animation des territoires ruraux - en apprentissage (17727)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFRP de Gugnecourt - BTS - Agricole - Développement, animation des territoires ruraux - en apprentissage (17727)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	20	1

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	NOTES	capacité de progression	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Transversalité et valorisation des pratiques professionnelles	Capacité d'analyse	Essentiel
Savoir-être	Motivation	Appréciation des bulletins	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet motivé	Degré de connaissance du secteur et des activités afférentes au secteur	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	Implications activités extrascolaires	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les Voeux sont examinés à partir de lettre de motivation argumentée et étayée, le projet professionnel exprimé des disciplines et notes pouvant être en lien avec le voeu, de la Fiche Avenir et des appréciations des professeurs et du directeur d'établissement et enfin le CV et son degré de précisions sur des éléments pouvant être en lien avec le voeu et le projet

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les Voeux sont examinés à partir :

de votre lettre de motivation argumentée et étayée, de votre projet professionnel exprimé ou au moins du secteur professionnel visé et de vos raisons,

des disciplines et notes pouvant être en lien avec votre vœu et donc de vos capacités dans ces domaines,

de votre CV et son degré de précisions sur des éléments pouvant être en lien avec votre vœu et votre projet.

Soyez attentifs à ces points lors de vos vœux

Signature :

MICHEL LAMBERT,

Chef d'établissement de l'établissement CFRP de
Gugnecourt